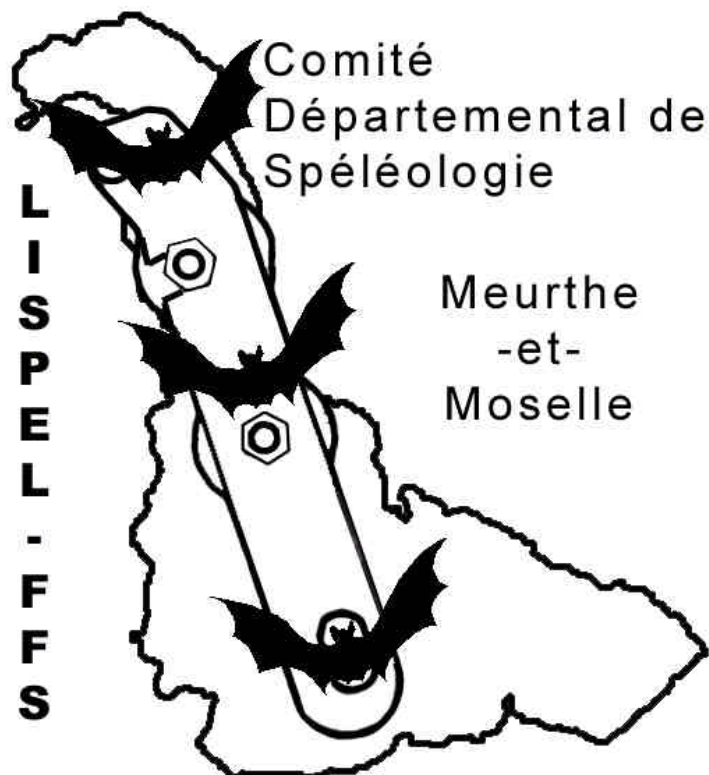


Assemblée Générale 2007 du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe et Moselle



Le CDS-54 a pour buts (article 1 des statuts) :

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle,
- l'union de toute personne pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et la descente de canyon,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et de la descente de canyon, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seul ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon,
- la défense des intérêts de ses membres.

S O M M A I R E

1 - Statuts	5
2 - Règlement intérieur.....	11
3 - Reconnaissance fédérale du CDS.....	13
4 - Renseignements statistiques du CDS.....	15
5 - Rapport moral	21
6 - Rapport d'activités.....	23
7 - Rapport financier.....	25
8 - Inventaire des matériels au 31 décembre.....	27
9 - Liste des clubs et représentation.....	29
10 - Les adresses utiles.....	31
Annexe 1 : documents fédéraux.....	37

1 - Statuts

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle (ci-après dénommée CDS-54), créée le 12/04/1972, est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Spéléologie (ci-après dénommée FFS). À ce titre, le CDS-54 est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau départemental.

Sa durée est illimitée.

Le CDS-54 a pour but :

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle,
- l'union de toute personne pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et la descente de canyon,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et de la descente de canyon, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seul ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CDS-54 concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Le CDS-54 a son siège social 17 rue de l'Ermitage à Villers-lès-Nancy.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CDS-54, sur simple décision du Comité Directeur.

ARTICLE 2

Le CDS-54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département de la Meurthe-et-Moselle et licenciée à la FFS au titre de « membre individuel ».

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 3

L'affiliation au CDS-54 est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des statuts de la FFS.

ARTICLE 4

La qualité de membre du CDS-54 se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au CDS-54, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du CDS-54 sont fixées par le règlement disciplinaire de la FFS, par le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage et par l'article 7 de ses statuts.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du CDS-54 sont :

- la mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales),
- les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis,

- l'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'AG de la FFS,
- la mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant :

- De 1 licence à 10 licences : 1 représentant
- De 11 licences à 20 licences : 2 représentants
- De 21 licences à 30 licences : 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'AG départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CDS-54.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CDS-54, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du CDS-54. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG régionale conformément au règlement intérieur de la Ligue Spéléologique Lorraine, ci-après dénommée LISPEL.

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès-verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, à la LISPEL et à la FFS.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le CDS-54 est administré par un Comité Directeur de 12 membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS. Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité Directeur expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au Comité Directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élus au Comité Directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- Les personnes licenciées depuis moins de deux ans à la FFS,
- Les personnes mineures au jour de l'élection.

Le Comité Directeur est élu au scrutin uninominal à deux tours.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter les quotas des représentants statutaires. En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux placés des catégories insuffisamment représentées.

Au second tour de scrutin, sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des postes restant à pourvoir et sous réserve d'avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, de respecter le quota des représentants statutaires et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Comité Directeur doit comprendre au moins un médecin licencié.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement aux licenciés éligibles de chacun des deux sexes.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du Comité Directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- l'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- la révocation du Comité Directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du CDS-54.

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du Comité Directeur, l'AG élit le Président du CDS-54.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président adjoint, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement au nombre de licenciés éligibles de chacun des deux sexes.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du CDS-54 préside les AG, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CDS-54 dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, pour ester en justice et décider des moyens de recours nécessaires.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs des membres présents et représentés.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du CDS-54

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les Commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des Commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du CDS-54 comprennent :

- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du CDS-54 est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

Toute modification des statuts et du règlement intérieur du CDS-54, dès son adoption, doit être transmise au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le Comité Directeur de la FFS.

ARTICLE 22

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CDS-54 que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'AG de FFS.

Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 23

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CDS-54.

ARTICLE 24

Les délibérations de l'AG concernant la modification des statuts, la dissolution du CDS-54 et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

ARTICLE 25

Le Président du CDS-54, ou son délégué, fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CDS-54. Il les communique également au siège de la FFS.

ARTICLE 26

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'AG.

ARTICLE 27

Les présents statuts ont été adoptés le 29 janvier 2005 par l'AG du CDS-54, après avis favorable de la Commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

2 - Règlement intérieur

TITRE I – COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du CDS-54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) de la FFS.

ARTICLE 2

Le CDS-54 se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur,

tels qu'ils sont définis à l'article 2 du Règlement Intérieur de la FFS.

TITRE II – ADMINISTRATION

SECTION I – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'AG du CDS-54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année précédente sur le listing de la FFS.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des AG, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'AG élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - LE COMITÉ DIRECTEUR

ARTICLE 7 - Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de 9 membres minimum.

La composition du Comité Directeur doit refléter la répartition des licenciés éligibles entre les hommes et les femmes.

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du CDS-54 au plus tard le jour de la clôture à minuit.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur

Le Comité Directeur administre le CDS-54, selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la FFS.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent sans motif grave à deux séances consécutives peut-être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 7 des statuts de la FFS, par le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - LE BUREAU

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour ; et, à la majorité simple au deuxième tour.

TITRE III – ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du CDS-54 une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe-et-Moselle (ADI-54).

Cette association leur permet d'être représentés aux AG du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'ADI-54 à l'AG départementale sont organisées tous les 4 ans, par le CDS-54

Le nombre de ses représentants est calculé selon le barème suivant :

- de 1 à 10 individuels dans le département : 1 représentant
- de 11 à 20 individuels dans le département : 2 représentants
- de 21 à 30 individuels dans le département : 3 représentants, etc.

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du CDS-54.

3 - Reconnaissance fédérale du CDS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Monsieur Christophe Prévot
Président du CDS de Meurthe-et-Moselle
17, rue de l'Ermitage
54600 Villers lès Nancy

N/Réf : JPH/BL/CC/05-168

Objet : Reconnaissance du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle

Lyon, le 11 mai 2005

Monsieur le Président,

Vu les nouveaux statuts et règlement intérieur du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle, adoptés le 29 janvier 2005

Vu l'article 4 des statuts de la Fédération Française de Spéléologie

Vu l'article 3 du règlement intérieur de la Fédération Française de Spéléologie

Vu l'avis favorable de la Commission Statuts et règlements fédéraux;

J'ai le plaisir de vous informer que la Fédération Française de Spéléologie (FFS) confère au Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle le droit de représenter la Fédération en tant qu'organe déconcentré, dans la limite des prérogatives mentionnées dans ses statuts.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères et amicales salutations.

Bernard LIPS
Président de la FFS

*Copies : Monsieur le Président du Comité Régional de Spéléologie de Lorraine – Monsieur Jean-Luc Metzger
Monsieur le Président de la commission statuts et règlements fédéraux – Monsieur Jean-Pierre Holvoet
Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des sports – Monsieur Raymond Aubry
Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle – Monsieur Claude Baland*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

28, rue Delandine - 69002 Lyon - Tél. : 04 72 56 09 63 - Fax : 04 78 42 15 98 - E-mail : secretariat@ffspeleo.fr

Site Internet : www.ffspeleo.fr

Association loi 1901. Agréée par les Ministères de la Jeunesse et des Sports (agrément Sports, Jeunesse et Education Populaire), et de l'Environnement

4 - Renseignements statistiques du CDS

Effectif 2006

Nombre de clubs : 9

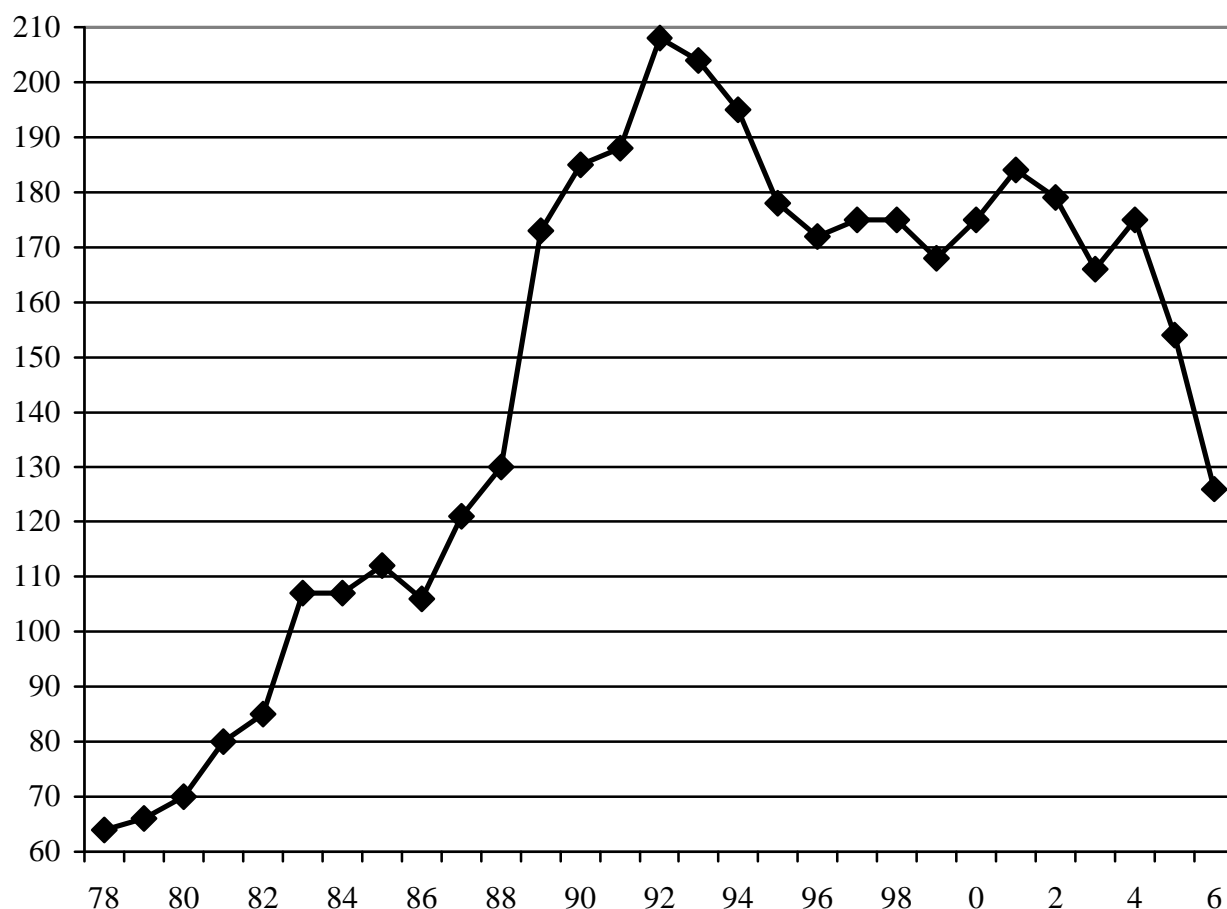
Nombre de licenciés : 126, dont 0 individuel

Le CDS-54 représente 40,4 % des 312 licenciés de la région et 1,7 % des 7 394 licenciés de la Fédération.

Évolution des effectifs depuis 1978

Année	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2
Clubs	8	8	7	8	7	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	10
Licenciés	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184	179

Année	3	4	5	6
Clubs	9	9	9	9
Licenciés	166	175	154	126



Membres de clubs, individuels et féminisation

Association	Nombre de clubs	Nombre de fédérés	Fédérés par Club	Fédérés individuels	Total Fédérés	Nombre de femmes	Taux de féminité	Rang fédéral
ASDUN (023)	1	10	10	-	10	1	10,0 %	-
ASPA (031)	1	9	9	-	9	4	44,4 %	-
ASSCA (003)	1	4	4	-	4	2	50,0 %	-
CLRS (004)	1	8	8	-	8	1	12,5 %	-
GS-CAF (028)	1	2	2	-	2	1	50,0 %	-
GSL (011)	1	7	7	-	7	1	14,3 %	-
SCL (018)	1	23	23	-	23	6	26,1 %	-
SS-USBL (022)	1	8	8	-	8	1	12,5 %	-
USAN (021)	1	55	55	-	55	18	32,7 %	-
Individuels (990)	-	-	-	0	0	0	-	-
CDS-54	9	126	14,0	0	126	35	27,8 %	17^e
CDS-55	4	34	8,5	0	34	3	8,8 %	85^e
CDS-57	5	107	21,4	0	107	22	20,6 %	53^e
CDS-88	6	45	7,5	0	45	5	11,1 %	80^e
LISPEL	24	312	13,0	0	312	65	20,8 %	(14^e R.)
FFS	530	7178	13,5	216	7394	1651	22,3 %	-

Le CDS-54 se trouve au 17^e rang des CDS pour le taux de présence féminine (derrière le CDS-29 – Finistère – 1^{er} avec 9 femmes pour 11 hommes soit 45,0 % , le CDS-60 – Oise – avec 15 femmes pour 27 hommes soit 35,7 % , etc.) mais c'est le 5^e des CDS de plus de 100 licenciés (derrière le CDS-66 – Pyrénées Orientales – avec 41 femmes pour 91 hommes soit 31,1 % , etc. : les 5 premiers CDS se tiennent donc dans un mouchoir...).

La Meurthe-et-Moselle participe activement à la féminisation de la spéléologie puisque c'est le 13^e département en nombre de femmes (1^{er} les Bouches du Rhône – CDS-13 – avec 97 femmes, 2^e le Rhône – CDS-69 – avec 73, et 3^e le Gard – CDS-30 – avec 58, etc.). La Meurthe-et-Moselle représente ainsi 2,1 % des féminines de France.

Représentation des moyennes d'âges, mineurs et des jeunes

Association	Fédérés	Âge moyen	Mineurs	Mineurs / Fédéré	Jeunes (21 ans et -)	Jeunes / Fédéré	Rang fédéral
ASDUN	10	43,8	1	10,0 %	1	10,0 %	-
ASPA	9	38,7	1	11,1 %	2	22,2 %	-
ASSCA	4	45,3	0	0,0 %	0	0,0 %	-
CLRS	8	46,6	1	12,5 %	1	12,5 %	-
GS-CAF	2	29,0	0	0,0 %	0	0,0 %	-
GSL	7	48,6	0	0,0 %	0	0,0 %	-
SCL	23	28,3	10	43,5 %	11	47,8 %	-
SS-USBL	8	43,6	1	12,5 %	1	12,5 %	-
USAN	55	37,3	6	10,9 %	7	12,7 %	-
Individuels	0	-	0	-	0	-	-
CDS-54	126	38,0	20	15,9 %	23	18,3 %	16^e
CDS-55	34	Statistique indisponible.			2	5,9 %	73^e
CDS-57	107	Statistique indisponible.			15	14,0 %	31^e
CDS-88	45	Statistique indisponible.			5	11,1 %	45^e
LISPEL	312	Statistique indisponible.			45	14,4 %	(8^e R.)
FFS	7394	Statistique indisponible.			875	11,8 %	-

La Meurthe-et-Moselle se trouve au 16^e rang des départements pour le taux de présence jeune (derrière la Haute Loire – CDS-43 – 1^{er} avec 4 jeunes pour 8 licenciés soit 50,0 % , le Cher – CDS-18 – avec 8 pour 28 licenciés soit 28,6 %, etc.) mais c'est le 11^e département en nombre de jeunes licenciés, derrière l'Ain (CDS-01) avec 46 jeunes, les Bouches-du-Rhône (CDS-13) avec 44 jeunes, etc.

La Meurthe-et-Moselle participe donc activement au rajeunissement de la spéléologie en fournissant 2,6 % des jeunes spéléos de France.

Niveaux de qualification de l'encadrement spéléologique

Association	Total Fédérés	Qualifiés	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs	Diplômés	Fédérés / Diplômé	Rang
ASDUN	10	0	0	0	0	0	SO	-
ASPA	9	0	1	0	0	1	15,0	-
ASSCA	4	0	1	0	0	1	4,0	-
CLRS	8	0	1	0	0	1	8,0	-
GS-CAF	2	0	3	0	0	3	2,3	-
GSL	7	0	4	0	0	4	1,5	-
SCL	23	0	5	0	0	5	4,6	-
SS-USBL	8	0	1	0	0	1	8,0	-
USAN	55	0	7	1	0	8	6,9	-
<i>Individuels</i>	0	-	-	-	-	0	-	-
CDS-54	126	0	23	1	0	24	5,3	-
CDS-54 *	126	0	9	0	0	9	14,0	28^e
CDS-55 *	34	0	4	0	1	5	6,8	4 ^e
CDS-57 *	107	0	7	0	0	7	15,3	36 ^e
CDS-88 *	45	0	3	0	0	3	15,0	33 ^e
LISPEL *	311	0	23	0	1	24	13,0	(7^e R.)
FFS *	7394	0	315	75	26	416	17,8	-

* : brevetés actifs (brevetés fédérés et ayant renvoyé le Compte-Rendu d'Activité de Cadre annuel), données 2004

Niveaux de qualification de l'encadrement en canyon

Association	Total Fédérés	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs	Diplômés	Fédérés / Diplômé
ASDUN	10	0	0	0	0	-
ASPA	9	0	1	2	3	3,0
ASSCA	4	0	0	0	0	-
CLRS	8	0	0	0	0	-
GS-CAF	2	0	0	0	0	-
GSL	7	0	0	0	0	-
SCL	23	0	0	0	0	-
SS-USBL	8	0	0	0	0	-
USAN	55	1	3	0	4	13,8
<i>Individuels</i>	0	0	0	0	0	-
CDS-54	126	1	4	2	7	18,0
CDS-55	34	0	0	1	1	34,0
CDS-57	107	0	0	1	1	107,0
CDS-88	45	0	0	0	0	-
LISPEL	312	1	4	4	9	34,7
FFS	7394	250	500	50	800	9,2

Renseignements : *Dominique DUCHAMP*, commission Canyon de la LISPEL, données 2005 et 2006

Comparaison des effectifs avec les autres CDS

CDS	Nombre de licenciés	Rang	Population (recensement 1999)	Pénétration des spéléologues	Rang d'après indice de pénétration
Bouches-du-Rhône (13)	336	1 ^{er}	1835719	1,83 pour 10000	32 ^e
Hérault (34)	297	2 ^e	896441	3,31 pour 10000	16 ^e
Rhône (69)	277	3 ^e	1578869	1,75 pour 10000	34 ^e
Alpes-Maritimes (6)	262	4 ^e	1011326	2,59 pour 10000	24 ^e
Gard (30)	254	5 ^e	623125	4,08 pour 10000	10 ^e
Isère (38)	216	6 ^e	1094006	1,97 pour 10000	27 ^e
Ain (1)	214	7 ^e	515270	4,15 pour 10000	9 ^e
Doubs (25)	200	8 ^e	499062	4,01 pour 10000	11 ^e
Ardèche (7)	195	9 ^e	286023	6,82 pour 10000	4 ^e
Var (83)	186	10 ^e	898441	2,07 pour 10000	26 ^e
Haute-Garonne (31)	179	11 ^e	1046338	1,71 pour 10000	36 ^e
Lot (46)	168	12 ^e	160197	10,49 pour 10000	2 ^e
Pyrénées-Atlantiques (64)	163	13 ^e	600018	2,72 pour 10000	22 ^e
Vaucluse (84)	158	14 ^e	499685	3,16 pour 10000	17 ^e
Seine-Maritime (76)	149	15 ^e	1239138	1,20 pour 10000	42 ^e
Dordogne (24)	146	16 ^e	388293	3,76 pour 10000	12 ^e
Aude (11)	139	17 ^e	309770	4,49 pour 10000	8 ^e
Drome (26)	134	18 ^e	437778	3,06 pour 10000	19 ^e
Pyrénées-Orientales (66)	132	19 ^e	392803	3,36 pour 10000	15 ^e
Meurthe-et-Moselle (54)	126	20^e	713779	1,77 pour 10000	33^e
Lozère (48)	89	34 ^e	73509	12,11 pour 10000	1 ^{er}
FFS (hors étrangers)	7392	-	58520688	1,26 pour 10000	-

L'effectif moyen au sein des 93 départements (étrangers exclus) ayant des spéléos fédérés est de 79,5 licenciés. La moitié des CDS ont moins de 51 licenciés.

5 - Rapport moral

Comme les années passées, une bonne partie de mon temps a été consacrée à la réception, la lecture, le tri et l'archivage de l'imposante littérature fédérale ainsi que celle des diverses instances officielles (Comité Départemental Olympique et Sportif, Conseil Général, Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, etc.). À cela s'ajoute également ma présence à diverses réunions (CDOS-54, CG-54, DDJSVA-54) pour représenter notre discipline, nouer des liens et faire savoir aux autorités que la spéléologie existe dans notre département. En particulier, j'ai été sollicité par l'Inspection Académique de Meurthe-et-Moselle (IA-54) afin de préparer une action de sensibilisation des Conseillers pédagogiques EPS pour les écoles autour de l'activité spéléo en primaire. Celle-ci aura lieu le vendredi 20 avril 2007 et comportera une visite de la grotte des 7 Salles (Pierre-la-Treiche) avec 3 cadres fédéraux, des apports théoriques par des professeurs de l'UFR-STAPS (spéléos !) ainsi qu'une présentation de la Fédération et de ses structures locales.

L'effectif pour 2006 n'est pas satisfaisant puisqu'il baisse de 18 % (-28% en 2 ans !), en particulier à cause des fortes diminutions d'effectifs de la majeure partie des clubs (ASDUN : -9 % ; ASPA : -40 % ; CLRS : -20 % ; GS-CAF : -71 % ; SCL : -18 % ; USAN : -14 %) et ce malgré la stagnation de 2 clubs (ASSCA ; SS-USBL) voire l'augmentation du dernier (GSL : +17 %). De plus, l'effectif d'individuels de l'an passé (1) est passé à 0... La situation est inquiétante puisque, durant les deux dernières années, nous venons de reculer de 15 ans en effectif... La politique axée sur la communication (SIMM, site Internet), la formation (remboursement partiel des stages diplômants réussis, stages techniques avec ou sans partenariat avec la Ligue, formation et exercices secours) et l'encadrement (CLSH, CVL, etc.) n'a permis ni l'adhésion massive de nouveaux spéléos, ni la fidélisation des « anciens »...

Il est remarquable de noter que le Comité 54 est le plus féminisé de Lorraine et parmi les plus féminisés de France alors que la participation des femmes aux instances dirigeantes, tant des clubs que du département ou de la région reste faible... Mesdames, je ne peux que vous inviter à venir vous investir dans les diverses équipes de direction !

La représentation des jeunes (définition fédérale 2006 : mineurs et moins de 22 ans) et la moyenne d'âge des membres du CDS sont satisfaisantes par rapport aux autres départements lorrains, à la région et à la Fédération. Néanmoins, et comme les années précédentes, des clubs vieillissent et se

dirigent probablement vers une prochaine disparition. Le partenariat mis en place avec la DDJSVA aurait pu permettre à chaque club de s'investir auprès de la jeunesse locale et d'en retirer des adhésions de jeunes. Malheureusement le bilan de ces années de fonctionnement montre que les retombées en termes d'adhésions sont nulles. D'autres expériences sont peut-être à mener comme, par exemple, celle du Spéléo-Club de Metz qui a mis en place un projet de stage d'initiation sur 5 week-ends pour les étudiants du SUAPS (Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives) et en a retiré de nombreuses adhésions. L'approche est, au début, essentiellement sportive, mais il doit être possible d'attirer également des « chercheurs en herbe ».

Il manque très clairement une dynamique d'interclubs au sein du département. Aucune sortie, aucun camp n'ont été organisés en 2006 et c'est très regrettable...

La loi concernant les Equipements de Protection Individuelle « oblige » chaque club utilisant ce type de matériel à en faire un inventaire précis et à réaliser des contrôles réguliers avec fiche de suivi. Deux stages fédéraux sont d'ailleurs prévus dans ce domaine le 31 mars dans le Rhône et le 9 juin dans l'Hérault, la mise en place définitive de cette norme devant se faire cette année...

Enfin je souhaite que de nombreux volontaires s'inscrivent au stage national ASV (Assistance et Secours aux Victimes) qui aura lieu à la Maison Lorraine de la Spéléologie en Meuse durant les vacances d'automne 2007 (1^{er} au 4 novembre) afin de parfaire l'opérationnel de secours en milieu souterrain du département.

Je propose à l'AG que soit votée une motion spéciale concernant les remboursements de stages et que le CDS prenne en charge à 100 % des frais engagés (frais de stage et déplacements ; déduction faite de la participation régionale) les stages de formation du SSF (qui n'ont d'intérêt que dans le cadre du secours départemental), ainsi que ceux de gestion des EPI afin de soutenir au mieux les clubs dans leur démarche.

Bonne année spéléologique à tous,

Pour le CDS-54,
Le Président,
Christophe PREVOT

6 - Rapport d'activités et projets

Administration

Les membres du Comité directeur ne se sont pas réunis cette année. Aucun dossier particulier ne nécessitait une réunion ; personne n'en a réclamé...

Animations, manifestations

Le CDS n'a organisé aucune manifestation cette année. Néanmoins l'exposition (panneaux et grilles) a été empruntée en octobre par l'USAN (Nancy) pour une exposition de 2 jours lors des JNSC-2006 à Villers-lès-Nancy et en novembre par le GSLG (Metz) pour une exposition d'une semaine. L'exposition vieillit... Il serait bon qu'un volontaire prenne en charge sa gestion (réfection des panneaux endommagés, réalisation de nouveaux panneaux). Cela sera signalé dans le prochain *SIMM*.

Communication

Le trimestriel du CDS, Spéléo-Info Meurthe-et-Moselle (*SIMM*), est paru régulièrement tout au long de l'année avec ses numéros 22 à 25. Il serait intéressant que chaque club envisage d'y publier ses travaux, ses activités, ses propositions de sorties ou camps, etc.

Le site Internet est ouvert depuis le 16 mars 2002. Les pages sont mises à jour régulièrement, notamment avec le bulletin mis en ligne.

Canyon

Rien d'organisé cette année au nom du CDS. Les actions ont été essentiellement faites au nom du Comité régional.

Enseignement, camps et interclubs

Rien d'organisé pour cette année. Les traditionnelles locomotives s'essouffent ou « travaillent » pour la région. Les bonnes volontés sont attendues pour redynamiser cette partie très importante de la vie d'un CDS...

Secours

Côté secours, l'action de formation engagée en 2004 et poursuivie en 2005 n'a pas eu de suite en 2006. Personne n'ayant repris le flambeau, cette action est tout simplement morte... Aucun exercice n'a eu lieu. Le médecin recruté en 2005 a quitté la région. Néanmoins une équipe compétente est en place. Il est nécessaire de disposer d'un minimum de matériel mécanique (poulies,

mousquetons, etc.) sans être obligé d'emprunter celui de l'USAN pour être pleinement fonctionnel : les achats se feront en 2007. De nouvelles rencontres seront d'ailleurs organisées s'il y a des volontaires, ainsi que des entraînements sur le terrain pour l'équipe d'évacuation déjà constituée.

L'organisation du 1^{er} au 4 novembre 2007 d'un stage national d'Assistance et de Secours aux Victimes (ASV) en Meuse devrait peut-être relancer le pôle secours. Il serait souhaitable qu'un ou deux volontaires soient motivés pour suivre le stage fédéral de Conseiller technique et permettre ainsi de préparer lentement la relève.

De plus, pour être en conformité avec l'agrément ministériel de Sécurité civile attribué à la Fédération par le biais du Spéléo-Secours Français (octobre 2006), il est nécessaire de se doter d'un lot d'équipement ASV. Ceci n'a pu être réalisé en 2006 faute de temps mais sera fait en 2007.

Stages vacances :

Le partenariat avec l'ADEPS-54 (Association pour le Développement de l'Emploi et des Professions du Sport en Meurthe-et-Moselle) et la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative s'est poursuivi pendant les vacances scolaires. 3 cadres ont permis à 22 groupes (-11 par rapport à 2005) de bénéficier de sorties de découverte du milieu souterrain dans les grottes de Pierre-la-Treiche alors que le calendrier initial en prévoyait 64 (-26 demandes). Un casque a été perdu... A ce propos une partie des casques a atteint les 5 ans. Il va donc falloir procéder à leur renouvellement.

Je ne peux que déplorer le faible investissement des cadres fédéraux du département. Devant l'impossibilité d'obtenir l'autorisation de faire faire les encadrements par des non-brevetés l'idée de créer un diplôme de cadre intitulé « Guide spéléo » adapté aux cavités de classe 1 a été à nouveau soumis à l'EFS. Pour l'instant cela reste lettre morte, l'EFS privilégiant ses diplômes actuels...

7 - Rapport financier

Bilan financier 2006 au 31/12/2006

A C T I F		P A S S I F	
Livret d'épargne	3 678,94 €	Report des exercices	3 832,16 €
Compte courant	1 634,31 €	Résultat de l'exercice 2006	3,11 €
Produits à recevoir	2 392,62 €	Charges à payer	701,00 €
		Provision totale	3 169,60 €
T O T A L	7 705,87 €	T O T A L	7 705,87 €

Compte de résultat 2006 au 31/12/2006

P R O D U I T S		C H A R G E S	
Quote-part LISPEL	552,96 €	Frais postaux & SIMM	490,15 €
Produits financiers	89,66 €	Frais administratifs	224,36 €
Subvention CG-54	1 000,00 €	Commission Secours	24,00 €
Subvention CNDS	750,00 €	Aides financières	162,25 €
Stages vacances	660,00 €	Stages vacances	506,00 €
USAN	90,00 €	Achats de matériels	38,75 €
		Frais de gestion	4,00 €
		Mise en provision	1 600,00 €
		USAN	90,00 €
T O T A L	3 142,62 €	T O T A L	3 139,51 €
Résultat de l'exercice	+ 3,11 €		

Détail des retards à recevoir et à payer au 31/12/2006

PRODUITS :

Stages vacances – retard 2005	210,00 €
Stages vacances – retard 2006	540,00 €
Quote-part LISPEL	552,96 €
Subvention CG-54.....	1 000,00 €
Produits financiers.....	89,66 €

CHARGES :

Stages vacances – retard 2006.....	506,00 €
Commission Secours.....	24,00 €
Frais administratifs.....	77,36 €
Tirage SIMM n°25.....	93,64 €

TOTAL2 392,62 €

TOTAL701,00 €

Budget 2006 (pour mémoire) et budget prévisionnel 2007

P R O D U I T S	2006		2007
	Ouvert en euros €	Réalisé en euros €	Ouvert en euros €
Quote-part LISPEL	700,00	552,96	550,00
Intérêts du livret	100,00	89,66	100,00
Subvention CG-54	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Subvention CNDS	750,00	750,00	750,00
Camps CDS	300,00	0,00	300,00
Stages vacances	1 000,00	660,00	600,00
USAN	-	90,00	-
Reprise sur provision	-	-	2 910,00
TOTAL	3 850,00	3 142,62	6 210,00

CHARGES	2006		2007
	Ouvert en euros €	Réalisé en euros €	Ouvert en euros €
Frais administratifs	300,00	224,36	250,00
Frais postaux & SIMM	550,00	490,15	500,00
Aides financières (stages fédéraux)	190,00	162,25	1 500,00
Aide aux manifestations, clubs...	400,00	0,00	150,00
Commission Secours	500,00	24,00	1 000,00
Camps CDS	500,00	0,00	500,00
Stages vacances	700,00	506,00	500,00
Achats de matériels	200,00	38,75	1 300,00
Panneau Pierre-la-Treiche	500,00	0,00	500,00
Frais de gestion et de fonctionnement	10,00	4,00	10,00
Mise en provision	-	1 600,00	-
USAN	-	90,00	-
TOTAL	3 850,00	3 139,51	6 210,00

Pour le CDS-54,
le Trésorier,
Cyril WIRTZ

8 - Inventaire des matériels au 31 décembre

a) Matériel de bureau (local USAN)

- Cisaille de bureau : 1 (*chez Président CDS*)
- CD Photo KODAK : 3 (*chez Président CDS*)
- Duplicateur GESTETNER 460 : 1
- Graveur stencils ORPO-TOSHAFAX MA750 : 1
- Logiciel de comptabilité : 1 (*chez Trésorier CDS*)
- Machine à écrire OLIVETTI Praxis 35 : 1
- Machine à relier RELISPIRE : 1
- Photocopieuse CANON PC10 : 1 (*chez Président CDS*)

b) Matériel d'exposition (local USAN)

- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre : 10
- Grille expo caddie 1 travée : 2
- Grille expo caddie 3 travées : 20
- Sous-verres différents formats

c) Matériel de réception (local USAN)

- Assiette : 35
- Bol : 41
- Coupe à dessert : 50
- Couvert :
 - couteau : 45
 - cuillère à café : 44
 - cuillère à soupe : 43
 - fourchette : 41
- Cruche : 3
- Détendeur gaz + tuyau : 1
- Poivrier : 2
- Salière : 2
- Saladier : 10
- Tasse à café : 37
- Verre : 22 + 5

d) Matériel divers (local USAN)

- GPS GARMIN II : 1 (*chez P. CUXAC*)
- Tente PC 3 tronçons : 1

e) Équipement initiation (local USAN)

- Équipement de base complet : 7 (*chez D. RODANGE*)
- Casque éclairage à LED10 : 19
- Casque acétylène, Ariane et LED5 : 6
- Combinaison bleue : 11 (3 XS, 5 S, 3 M)
- Combinaison jaune : 9 (5 M, 4 L)

f) Matériel spéléo divers (local SS-USBL)

- Bloqueur basic : 6
- Bloqueur de poitrine : 1
- Descendeur autobloquant : 1
- Descendeur simple : 1
- Kit pour cordes : 1
- Lampe à carbure ALP : 1
- Lampe à carbure FISMA : 4
- Maillon ½ rond alliage : 1
- Mousqueton acier : 11
- Poignée d'ascension PETZL : 1
- Poulie fixe : 2
- Sangle torse harnais : 4

g) Matériel spéléo divers (local USAN)

- Echelle : 1 × 10 m
- Mousqueton acier à vis : 10
- Kit rouge : 2
- Kit bleu (petit) : 2

h) Matériel de désobstruction (local ASDUN)

- Burin bêche : 1
- Burin pic : 1
- Burin pelle : 1
- Groupe électrogène RHINO 2 kVA : 1
- Marteau électro-pneumatique MAKITA : 1
- Perforateur sur accus avec chargeur et accus : 2 (*local USAN*)
- Mèches : 1×18 mm, 1×20 mm, 1×35 mm
- Câble électrique 3×2,5 mm² et 4 prises étanches (*local USAN*)

i) Matériel de pompage (local USAN)

- Bouchon de 40 : 1
- Pompe PUMPEX 700 W de 32 m³/h : 1
- Raccord 65/40 : 3
- Tuyau pompier en 65 mm 20 mètres : 1
- Tuyau pompier en 40 mm 20 mètres : 3

j) Matériel de secours (local ASDUN)

- Brancard type T.S.A. : 2 (*dont 1 local SS-USBL*)
- Équipement palan : 6
- Matelas coquille : 1

9 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et Présidents

Identifiant du club	Nom du club	Effectif 2006	Président
L54-023-000 ASDUN	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléo du <u>D</u> istrict <u>U</u> rbain <u>N</u> éodomien	10	BOYETTE François 40 rue du Général Thiry 54230 NEUVES MAISONS 03 83 47 12 62
L54-031-000 ASPA	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléo et <u>P</u> lein <u>A</u> ir	9	DUCHAMP Dominique 8 rue des Lilas 54630 RICHARDMENIL 03 83 25 20 46
L54-003-000 ASSCA	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléologique de <u>S</u> auvegarde des <u>C</u> avernes	4	GAPP Marc 16 Grand' rue 57830 SAINT-GEORGES 03 87 25 95 09
L54-004-000 CLRS	<u>C</u> ercle <u>L</u> orrain de <u>R</u> echerche <u>S</u> péléologique	8	BASTIEN Claude 27 rue Charles Courtois 54210 St NICOLAS DE PORT 03 83 45 32 34
L54-028-000 GS-CAF	<u>G</u> roupe <u>S</u> péléo du <u>C</u> lub <u>A</u> lpin <u>F</u> rançais de <u>N</u> ancy	2	PALHOL Fabien 4 rue du docteur Bruntz 54000 NANCY 03 83 37 66 45
L54-011-000 GSL	<u>G</u> roupe <u>S</u> péléo de <u>L</u> illebonne	7	ROCHE Michel Pav. 7, Lotissement SAPRR 54170 ALLAIN 03 83 52 02 81
L54-018-000 SCL	<u>S</u> péléo- <u>C</u> lub de <u>L</u> unéville	23	WOURMS Nathalie 7 rue St Blaise 88130 FLORENT 03 29 38 12 66
L54-022-000 SS-USBL	<u>S</u> ection <u>S</u> péléologique de l' <u>U</u> nion <u>S</u> portive du <u>B</u> assin de <u>L</u> ongwy	8	LOSSON Benoît 8 impasse du Moulin 57070 St JULIEN-LÈS-METZ 03 87 75 39 86
L54-021-000 USAN	<u>U</u> nion <u>S</u> péléologique de l' <u>A</u> gglomération <u>N</u> ancéienne	55	PRÉVOT Daniel 2 rue de Cronstadt 54000 NANCY 03 83 27 01 93
		126	

Représentation au sein du CDS

Année 2006	Effectif	Représentation du CDS	Électeurs	Représentation de l'AG	Écart
ASDUN	10	7,9 %	1	6,3 %	-1,6 %
ASPA	9	7,1 %	1	6,3 %	-0,8 %
ASSCa	4	3,2 %	1	6,3 %	3,1 %
CLRS	8	6,3 %	1	6,3 %	0,0 %
GS-CAF	2	1,6 %	1	6,3 %	4,7 %
GSL	7	5,6 %	1	6,3 %	0,7 %
SCL	23	18,3 %	3	18,8 %	0,5 %
SS-USBL	8	6,3 %	1	6,3 %	0,0 %
USAN	55	43,7 %	6	37,5 %	-6,2 %
<i>Individuels</i>	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
TOTAL	126	100,0 %	16	100,4 %	0,4 %

10 - Les adresses utiles



Siège social : 28 rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.09.63 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
site Internet : www.ffspeleo.fr / site des adhérents : adherents.ffspeleo.fr
mél : secretariat@ffspeleo.fr

Permanents :

Anne ADENIS / anne.adenis@ffspeleo.fr : **Secrétariat FFS + CREI**

Laurent MANGEL / laurent.mangel@ffspeleo.fr : **Secrétariat EFS + GTIF + CNDS**

Georges MERCIER / georges.mercier@ffspeleo.fr : **Comptabilité**

Cathy ROSIER / cathy.rosier@ffspeleo.fr : **Secrétariat CNDS + Librairie**

Monique ROUCHON / monique.rouchon@ffspeleo.fr : **Gestion des adhérents + Reprographie + Librairie**

Elodie ROUSSEAU / elodie.rousseau@ffspeleo.fr : **Accueil, Standard, EFC, Librairie**

Président d'honneur : Géo MARCHAND / 25 rue des Capucins / 46000 CAHORS

Président : Bernard LIPS / 4 avenue Salvador Allende / 69100 VILLEURBANNE / ☎ : 04.78.93.32.18 /
📠 : 06.80.26.12.66 / mél : president@ffspeleo.fr

Président adjoint : Bernard TOURTE / 25 rue Louis de Broglie / 31100 TOULOUSE / ☎ :
05.34.60.95.63 / 📠 : 05.34.60.95.64 / 📞 : 06.08.75.95.29 / mél : president-adjoint@ffspeleo.fr

Vice-Président chargé du développement : Annick MENIER / ☎ : 06-81-96-89-26 / 📠 : 05-53-02-65-01 /
mél : vice-president-developpement@ffspeleo.fr

Vice-Président : Gilles TURGNE / 42 rue de la Faidiverie / Asnières / 79120 SAINTE SOLINE /
☎ : 05.49.29.57.08 / mél : gilles.turgne@ffspeleo.fr

Secrétaire général : Delphine MOLAS / 67 avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART / ☎ : 08.71.70.15.06
/ 📞 : 06.07.83.26.88 / mél : secretaire-general@ffspeleo.fr

Secrétaire adjoint : Philippe KERNEIS / 67 avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART / ☎ : 01.41.90.08.11
/ mél : secretaire-general-adjoint@ffspeleo.fr

Trésorier : Laurent GALMICHE / 14 rue Henry Guy / 70800 ST LOUP-SUR-SEMOUSE /
☎ : 03.84.49.09.50 / 📠 : 03.84.49.09.50 / mél : tresorier@ffspeleo.fr

Trésorier adjoint : Jean-Pierre GRUAT / 67bis chemin de Bouysse / 12100 MILLAU /
☎ : 05.65.60.28.51 / mél : jean-pierre.gruat@ffspeleo.fr

Directeur Technique National : Claude ROCHE / 11 rue Pasteur / 89100 SENS / ☎ : 01.43.57.56.54 /
📠 : 01.49.23.00.95 / 📞 : 06.80.23.67.37 / mél : FFS.dtn@ffspeleo.fr

COMMISSIONS F.F.S.

Assurance : Philippe KERNEIS / 67 avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART / ☎ : 01.41.90.08.11 /
mél : assurance@ffspeleo.fr

Audiovisuelle : Daniel CHAILLOUX / 17 rue Gabrielle d'Estrée / 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX / ☎/📠 : 01.64.93.85.86 / 📠 : 06.82.90.73.75 /
mél : daniel.chailloux@ffspeleo.fr

Canyon (EFC) : Franck JOURDAN / Route de Canavaggio / Résidence St Joseph / 20290 BORGIO /
📠 : 04.95.38.39.07 / 📠 : 06.22.25.12.52 / mél : franck.jourdan@ffspeleo.fr / site
Internet : efc.ffspeleo.fr

Communication : Gilles TURGNE / 42 rue de la Faidiverie / Asnières / 79120 SAINTE SOLINE /
☎ : 05.49.29.57.08 / mél : gilles.turgne@ffspeleo.fr

Documentation (CoDoc) : Yves PRATTER / 2 rue de la Moselle / 69008 LYON / 📠 : 06.26.30.40.53 /
mél : yves.pratter@ffspeleo.fr / site Internet : cnds.ffspeleo.fr

Enseignement (EFS) : 28 rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.35.76 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
site Internet : efs.ffspeleo.fr
Président : Emmanuel CAZOT / 48B rue de Kahl Am Main / 38090
VILLEFONTAINE / ☎ : 04.74.96.27.78 / 📠 : 04.74.96.27.78 /
📠 : 06.87.96.09.44 / mél : emmanuel.cazot@ffspeleo.fr

Environnement : Christophe TSCHERTER / Le Bourg / 43260 St HOSTIEN / ☎ : 04.71.57.68.32 /
📠 : 04.71.07.41.72 / mél : christophe.tscherter@ffspeleo.fr / site Internet :
environnement.ffspeleo.fr

Financière : Eric LEFEVRE / 3 rue Paul Verlaine / 91240 ST MICHEL-SUR-ORGE /
☎ : 01.72.49.41.78 / mél : eric.lefevre@ffspeleo.fr

Jeunes (CoJ) : Rémy HELCK / Chadeyron / 07100 MONTREAL / ☎ : 06.75.08.91.71 /
mél : remy.helck@ffspeleo.fr / site Internet : coj.ffspeleo.fr

Médicale (CoMéd) : Jean-Michel OSTERMANN / Bourg / 24800 CORGNAC-SUR-L'ISLE /
☎ : 05.53.55.04.57 / 📠 : 05.53.62.19.57 / mél : jean-
michel.ostermann@ffspeleo.fr / site Internet : comed.ffspeleo.fr

Plongée souterraine (EFPS) : Joëlle LACATELLI / 29 route de St Claude / 39360 CHASSAL /
☎ : 03.84.42.46.12 / 📠 : 06.80.08.16.74 / mél :
president@efps.ffspeleo.fr / site Internet : efps.ffspeleo.fr

Professionnelle : *poste vacant*

Publications : Jean-Yves BIGOT / Résidence les 7 Portes / Appartement 8 / Place Frédéric Mistral /
04400 BARCELONNETTE / ☎ : 04.92.81.45.11 / mél : jean-yves.bigot@ffspeleo.fr

Réd. Chef Spelunca : Philippe DROUIN / Chavannes / 38930 BOUVESSE-QUIRIEU /
☎/📠 : 04.74.83.40.78 / 📠 : 06.80.32.66.07 / mél : jean-yves.bigot@ffspeleo.fr

Réd. Chef Karstologia : Jean-Jacques DELANNOY / Laboratoire de Géographie - Université de Savoie
/ Campus scientifique / 73376 LE BOURGET DU LAC / ☎ : 04.79.75.81.04 /
📠 : 04.79.75.87.77 / mél : Karstologia@univ-savoie.fr

Relat° et Expédit° Internationales (CREI) : Philippe BENCE / 77 cité Péchiney / 09220 AUZAT /
☎ : 05.61.05.81.19 / 📠 : 06.74.09.81.77 /
mél : philippe.bence@ffspeleo.fr

Scientifique : Didier CAIHOL / 7 rue du Lomont / 25310 PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT /
☎ : 03.81.35.11.12 / mél : didier.caihol@ffspeleo.fr / site Internet :
scientifique.ffspeleo.fr

Secours (SSF) : Eric ZIPPER / 32 rue Charles Marie Widor / 68000 COLMAR / ☎ : 03.89.24.94.28 /
mél : eric.zipper@ffspeleo.fr / site Internet : ssf.ffspeleo.fr

Spelunca-Librairie : Alain MORENAS / Route de Vaison / 26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES /
☎ : 04.75.27.11.87 / 📠 : 06.82.90.40.64

Statuts & R.I. : Jean-Pierre HOLVOET / 6 rue G. de Champeaux / 77720 CHAMPEAUX /
☎ : 01.60.69.97.50 / 📠 : 01.60.69.95.57 / ☎ : 01.64.09.56.88 /
mél : jean-pierre.holvoet@ffspeleo.fr

DÉLÉGUÉS NATIONAUX

Conservatoire : Damien DELANGHE / 124 rue du Tondu / 33000 BORDEAUX / ☎ : 05.56.96.20.77 /
📠 : 05.56.98.26.62 / mél : damien.delanghe@ffspeleo.fr / site Internet :
conservatoire.ffspeleo.fr

JNS : Gilles TURGNÉ / 42 rue de la Faidiverie / Asnières / 79120 SAINTE-SOLINE /
☎ : 05.49.29.57.08 / mél : gilles.turgne@ffspeleo.fr / site Internet : jns.ffspeleo.fr

Juridique : Edwige TEIRA / 18 rue Maurice BERTEAUX / 92310 SEVRES / ☎ : 01.41.14.90.17

Liaison FEALC (Fédération Spéléologique de l'Amérique Latine et des Caraïbes) : <http://fealc.org>
Alain GILBERT / 8 rue Saint MARTIN / Cité Pasteur / 97300 CAYENNE /
☎/📠 : 05.94.31.65.49 / mél : A.GILBERT@Mdi-guyane.fr / site Internet : www.fealc.org

Liaison FSUE (Fédération Spéléologique de l'Union Européenne) : <http://www.fsue.org>
Olivier VIDAL / 11 avenue Rossellini / 69100 VILLEURBANNE / ☎ : 04.78.89.77.67 /
Mél : vidal.olivier@wanadoo.fr

Liaison UIS (Union Internationale de Spéléologie) : <http://www.uis-speleo.org>
Claude MOURET / 10 chemin du Milieu / 64800 BORDERES / ☎/📠 : 05.59.13.90.17 /
mél : claude.mouret@ffspeleo.fr

Prix fédéraux : Bernard THOMACHOT / 137 rue Manin / 75019 PARIS / ☎ : 06.14.66.06.64 /
Mél : bernard.thomachot@ffspeleo.fr



Siège social : Maison Régionale des Sports de Lorraine / 13 rue Jean Moulin / 54510 TOMBLAINE /
mél : lispel@fr.st / site Internet : csr-l.ffspeleo.fr

Pôle technique : Maison Lorraine de la Spéléologie / 17 rue Henry Chevalier / 55000 LISLE-EN-
RIGAUT / ☎/📠 : 03.29.71.30.12

Président : Jean-Luc METZGER / 9 rue Colonel Courtot de Cisse / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.35.81 / ☎ : 03.83.59.20.55 / mél : jlmetzger@free.fr

Président adjoint : Daniel PREVOT / 2 rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Jean-Paul KELLER / 47 rue de Sèvres / 54180 HEILLECOURT / ☎ : 03.83.54.28.38 /
mél : JPAULUSPE@aol.com

Gestion des licences : Christine HOULNÉ / 54 rue de la taille Michaud / 54840 VELAIN-EN-HAYE /
☎/📠 : 03.83.23.39.67 / mél : c.houlne@free.fr

Secrétaire : Jean-Pierre BEAUDOIN / 52 Rue Colonel Driant / 55430 BELLEVILLE / ☎ : 03.29.84.24.50
/ mél : jp.beaudoin@free.fr

COMMISSIONS LISPEL

Archéologie : Alain WEBER / 10 rue des Fabriques / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00 /
☎ : 03.83.18.41.41

Audiovisuel : Claude HERBILLON / 25 boulevard Hardeval / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.27.79.77 /
☎ : 03.83.28.70.28

Bibliothèque : Pascal CUXAC / 37 rue de la République / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.41.01.92 /
mél : bibliotheque@lispel.fr.st

Canyon : Dominique DUCHAMP / 8 rue des Lilas / 54630 RICHARDMÉNIL / ☎ : 03.83.25.20.46 /
☎ : 03.83.80.43.10 / mél : ASPADUCH@aol.com

Enseignement : Jean-Paul COUROUVE / 7 rue du Rucher / 57130 ARS-SUR-MOSELLE /
☎ : 03.87.60.91.90 / ☎ : 03.87.16.30.74 / 📠 : 06.04.29.81.67 / mél : jean-
paul.courouve@wanadoo.fr

Environnement : Daniel PREVOT / 2 rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Jeunes : David PARROT / 61 rue Nabécor / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.25.74.05 / 📠 : 06.32.97.38.32 /
mél : sunmx@free.fr

Plongée : *poste vacant*

Publications : Christophe PRÉVOT / 17 rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎ : 03.55.20.03.43 / 📠 : 03.83.90.30.25 / 📠 : 06.67.86.74.70 / mél :
publications@lispel.fr.st

Refuge : Maison Lorraine de la Spéléologie ; Président de l'Association d'Animation : Daniel PREVOT
/ 2 rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 / mél : daniel.prevot@univ-
nancy2.fr / site Internet : maison-lorraine.ffspeleo.fr

Scientifique : Pierre REVOL / 37 avenue du Général de Gaulle / 54280 SEICHAMPS /
☎ : 03.83.20.36.51 / 📠 : 06.80.10.26.26 / ☎ : 03.83.20.36.46 /
mél : pierre.revol@wanadoo.fr

Secours : Virgil TROUCHARD / 7 rue des Grands Fossés / 55800 LOUPPY LE CHATEAU /
☎ : 03.29.75.70.10 / mél : virgiltrd@aol.com



Siège social : Chez Christophe PRÉVOT / 17 rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎ : 03.55.20.03.43 / 📠 : 03.83.90.30.25 / 📞 : 06.67.86.74.70 / mél : cds54@ffspeleo.fr /
site Internet : cds54.ffspeleo.fr

Président : Christophe PREVOT / 17 rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎ : 03.55.20.03.43 / 📠 : 03.83.90.30.25 / 📞 : 06.67.86.74.70 / ☎ : 03.29.91.19.70 /
mél : president@cds54.fr.st

Président adjoint : Daniel PREVOT / 2 rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Cyril WIRTZ / 2 rue Basse / 54112 VANNES-LE-CHÂTEL / ☎ : 03.83.51.78.29 /
📞 : 06.74.35.07.05 / mél : cyrilwirtz@wanadoo.fr

Secrétaire : Marie MARTIN / 2 rue Basse / 54112 VANNES-LE-CHÂTEL / ☎ : 03.83.51.78.29 /
📞 : 06.71.42.30.01 / mél : mariemartin_99@yahoo.fr

COMMISSIONS CDS 54

Canyon : Boris SARGOS / 197 avenue André Malraux / 54600 VILLERS-LES-NANCY /
☎ : 03.83.94.15.76 / 📞 : 06.62.23.61.72 / mél : bsargos@wanadoo.fr

Enseignement : Romain CABANSKI / 151 rue des Jardins / 57600 FORBACH / ☎ : 03.87.84.21.69 /
mél : correspondant_efs@cds54.fr.st

Environnement : Daniel PREVOT / 2 rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
mél : commission_environnement@cds54.fr.st

Conseiller technique SSF : François BOYETTE / 40 rue du Général Thiry / 54230 NEUVES
MAISONS / ☎ : 03.83.47.12.62 / 📠 : 03.83.26.43.36 / 📞 : 06.07.19.37.59 /
☎ : 03.83.26.43.36 / mél : tlm2@wanadoo.fr

Conseiller technique adjoint : Cyril WIRTZ / 2 rue Basse / 54112 VANNES-LE-CHÂTEL /
☎ : 03.83.51.78.29 / 📞 : 06.74.35.07.05 / mél : cyrilwirtz@wanadoo.fr

Lexique : ☎ : téléphone domicile / 📞 : téléphone portable / ☎ : téléphone travail / 📠 : télécopieur

Annexe 1 : documents fédéraux

- Coupons d'initiation – Comment les utiliser (10/2006)
- Recommandations fédérales : gestion des Equipements de Protection Individuelle et des équipements similaires (1/2006) ; pages 2-5/24 issues de : *<http://efs.ffspeleo.fr/adm/epi.htm>*
- Arrêté portant agrément de Sécurité civile pour la FFS (10/2006)
- Conduite à tenir en cas d'accident (1/2006)
- Annuaire des Conseillers techniques (11/2006)